

qu'il voit qu'on fait fausse route, d'intervenir personnellement pour s'assurer que les choses sont en bonne voie d'aboutir à un règlement.

Le secrétaire parlementaire peut prendre la parole pour parler des privations que subissent les anciens combattants. Le gouvernement en est responsable.

Je veux aussi parler de certaines autres remarques de mon collègue d'en face. Il a fait allusion à une mesure de retour au travail qui a été adoptée à la Chambre en 1978 et il a cru bon de citer un de mes prédécesseurs à la Chambre. Je voudrais aussi citer la même personne, l'honorable John Munro, alors ministre du Travail, lorsqu'il a proposé le projet de loi C-45 tendant à pourvoir à la poursuite du service postal normal. Ce que ce ministre a dit à ce moment-là est très différent de l'impression créée ce matin par le secrétaire parlementaire.

Le projet de loi C-45 a été proposé dans le contexte d'élections et d'une grève des postiers imminentes. Il est loin de ressembler à la mesure draconienne dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui dit fondamentalement ceci: «Vous allez reprendre le travail, que ce soit équitable ou non. Vous allez accepter une conciliation ayant force exécutoire, que ce soit équitable ou non. Vous allez accepter le fait que nous avons pipé les dés en notre faveur, que ce soit équitable ou non.» C'est ce que dit le gouvernement. «Nous allons contourner et violer dans cette loi tous les principes des conventions collectives possibles et imaginables.»

Je veux citer l'honorable John Munro. Je dois dire que les députés d'en face qui étaient au Parlement à cette époque-là étaient d'accord avec lui, y compris le secrétaire parlementaire qui a parlé juste avant moi, parce qu'il a voté en fait pour ce projet de loi. Le ministre avait dit ceci:

En proposant ce projet de loi, je ne vise nullement à entraver le processus de la négociation entre les responsables des Postes et le comité représentant les syndicats de postiers. Je ne vois pas non plus comment la modification proposée peut entraver ce processus à l'avenir, sauf s'il y a rupture des négociations durant des élections fédérales.

À ce moment-là, des élections fédérales étaient imminentes. M. Munro a ajouté:

Initiatives ministérielles

Je signalerais aux députés que le gouvernement continue de compter sur la conclusion gré à gré d'une nouvelle convention collective.

Manifestement, le présent gouvernement n'a aucune envie de compter sur la conclusion gré à gré d'une convention collective acceptable aux deux parties. Au lieu de cela, il veut imposer sa volonté aux travailleurs les plus vulnérables, les moins bien payés de la fonction publique.

L'ancien ministre a alors ajouté:

Je suis le premier à admettre que les fonctionnaires ont su exercer leurs droits démocratiques, en tant que syndicalistes sérieux et responsables.

• (1310)

De toute évidence, le gouvernement actuel ne partage pas cet avis. Il ne croit pas, en tant qu'employeur, pouvoir participer sans contrainte législative à des négociations collectives et obtenir des résultats.

À l'époque, l'honorable John Munro avait déclaré ce qui suit:

Les syndicats de fonctionnaires n'ont pas toujours remporté le succès escompté en faisant la grève, et je ne crois pas qu'ils soient empressés d'avoir recours à ces moyens pour l'instant.

C'est assurément le cas, en l'occurrence. Ce n'est que tardivement et contre leur gré qu'ils ont eu recours à la grève. Ils ne l'ont pas fait de gaieté de coeur. Les travailleurs qui touchent 17 000 \$, 18 000 \$, ou 19 000 \$ par an ne se mettent pas en grève de gaieté de coeur, laissant leurs familles avec un revenu très réduit au cours des semaines qui précèdent Noël. Ils ne le font pas de gaieté de coeur sachant qu'avec l'hiver, ils devront encourir des dépenses supplémentaires, de chauffage notamment. Lorsqu'il gèle, ils ne sont guère tentés d'aller faire le piquet de grève pendant des jours et des semaines. Ils ne s'y résolvent que lorsqu'ils y sont contraints ou lorsqu'ils font face à un employeur incapable d'en venir à un accord et peu disposé à le faire.

Em mettant les choses au mieux, je pense —je pèse mes mots avec soin —que le député nous a au moins donné sa propre interprétation des propos que l'honorable John Munro a tenus en 1978, et il a tenté de les appliquer à une situation à peine comparable. Malheureusement, nous ne sommes pas à la veille d'une campagne électorale. Je le déplore vraiment.